



Contribution des propriétaires forestiers à la lutte contre les changements climatiques

Mémoire déposé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de son Plan d'électrification et de changements climatiques.

11 octobre 2019

La Fédération des producteurs forestiers du Québec

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts de 134 000 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 30 000 sont enregistrés comme producteurs forestiers. L'action régionalisée de ses 13 syndicats et offices affiliés vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, le soutien aux propriétaires forestiers, ainsi qu'une commercialisation ordonnée des bois en provenance de ces territoires.

La contribution des forêts privées québécoises et des propriétaires forestiers

Seize pour cent (16 %) de la forêt productive québécoise est de tenure privée. Celle-ci appartient à 134 000 propriétaires, dont 74 % habitent à moins de 10 km de leur lot boisé, ce qui représente un avantage important quant à l'intérêt et aux soins apportés à leurs boisés.

Selon les données de sondages, plus de 80 % des propriétaires forestiers québécois exercent régulièrement de multiples activités complémentaires dans leurs forêts, à leur rythme, pour le plaisir, tout en espérant un revenu d'appoint à court terme ou un placement intéressant à long terme. Pour la plupart, les activités d'aménagement forestier et de prélèvement de bois et de produits forestiers non ligneux, ou de chasse n'entrent pas en contradiction avec leur volonté de protéger leur milieu naturel. De plus, environ les trois quarts d'entre eux espèrent transmettre leurs lots boisés en héritage, ce qui influence vraisemblablement la gestion de la propriété.

La possibilité de récolte forestière de ce territoire est de 17 millions de mètres cubes, soit 33 % de la possibilité totale du Québec. À tour de rôle, 15 000 à 20 000 propriétaires récoltent du bois dans une année pour l'industrie forestière. En 2018, la récolte de bois commercial et de bois de chauffage s'est élevée à 8,2 millions de mètres cubes, soit 48 % de la possibilité de récolte forestière. Le bois récolté en 2018 dans les boisés privés a représenté 21 % de l'approvisionnement de l'industrie forestière québécoise.

L'activité sylvicole des boisés privés occupe annuellement, en forêt et en usine, 24 860 personnes (9 399 ETC) et génère un chiffre d'affaires de 2,4 G\$ (entreprises et particuliers).

Les forêts privées jouent un rôle central dans le maintien de la biodiversité, la préservation de la qualité de l'eau des rivières et lacs, et la séquestration du carbone. Le plaisir de posséder et gérer un milieu naturel représente la principale motivation chez plus de 85 % des propriétaires forestiers québécois.

Résumé

En raison de leur superficie, les forêts agissent comme de puissants capteurs ou émetteurs de carbone affectant le bilan du pays. D'un côté, les arbres emmagasinent du carbone pendant leur croissance. De l'autre, les arbres émettent du carbone lorsqu'ils meurent et se décomposent à la suite de la sénescence, de vents violents, d'un incendie ou d'une épidémie d'insectes.

Le secteur forestier peut contribuer à améliorer le bilan carbone du pays par la réalisation de travaux sylvicoles qui réduisent la susceptibilité des forêts aux épidémies d'insectes et aux incendies, et qui augmentent les volumes de bois dans les peuplements forestiers aménagés. De plus, lorsque le carbone du bois est transféré dans les produits ligneux récoltés, ceux-ci peuvent emmagasiner du carbone sur le long terme et les produits du bois peuvent remplacer des matériaux de construction présentant un bilan de carbone moins intéressant.

Les propriétaires de boisés sont des acteurs importants dans la lutte contre les changements climatiques, mais pour que leur contribution soit efficace, il faudra tenir compte des caractéristiques des forêts privées québécoises. Nous formulons ainsi les recommandations suivantes :

- 1. Finaliser les protocoles de crédits compensatoires pour la séquestration du carbone engendrée par les travaux sylvicoles,** en collaboration avec les représentants des propriétaires de boisés.
- 2. Accroître la réalisation des travaux sylvicoles et de protection sur le territoire pour augmenter la séquestration de carbone.**
- 3. Favoriser la séquestration du carbone des arbres récoltés par la transformation en produits forestiers et la substitution de matériaux dont la production nécessite davantage de combustibles fossiles.**
- 4. Impliquer activement les propriétaires forestiers dans la lutte contre les changements climatiques.**

Les forêts peuvent absorber ou émettre du carbone

1. Selon Ressources naturelles Canada¹, « les forêts constituent une partie vitale du cycle du carbone, car elles stockent et libèrent cet élément fondamental suivant un processus dynamique de croissance, de décomposition, de perturbation et de renouvellement ».

« L'absorption du gaz carbonique par les forêts réduit le taux auquel le dioxyde de carbone s'accumule dans l'atmosphère et par conséquent, contribue à diminuer le rythme des changements climatiques.¹ »

« Une forêt est considérée comme un puits de dioxyde de carbone si elle absorbe davantage de dioxyde de carbone dans l'atmosphère qu'elle n'en rejette. Ainsi, elle est considérée comme source de dioxyde de carbone dans le cas où elle rejette plus de dioxyde de carbone qu'elle n'en absorbe. Le dioxyde de carbone forestier est rejeté lorsque les arbres brûlent ou se décomposent après leur mort (résultat de la sénescence, d'un incendie, d'une attaque par les insectes ou d'autres perturbations)¹. »

« Au cours des dernières décennies, les forêts du Canada sont devenues des sources de dioxyde de carbone, en rejetant davantage de dioxyde de carbone dans l'atmosphère qu'elles n'en accumulent durant toute l'année. Les feux de forêt et les grandes infestations d'insectes sont en partie responsables de cette situation¹. »

Le secteur forestier peut contribuer à améliorer le bilan carbone du pays

2. D'après le Conseil canadien des ministres des forêts², « les recherches menées par Ressources naturelles Canada ont établi que les **activités d'aménagement** et l'utilisation de produits forestiers peuvent contribuer considérablement aux réductions des émissions de gaz à effet de serre » ciblées par les objectifs gouvernementaux.

Cet énoncé est corroboré par le récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat³ qui affirme que l'aménagement des forêts, incluant la récolte et la régénération, peut aider à maintenir des puits de carbone actifs. « Sur le long terme, une stratégie d'aménagement durable des forêts mène au maintien ou à l'augmentation des stocks de carbone forestier, tout en produisant un rendement annuel soutenu de bois, de fibre ou d'énergie issue des forêts. » (traduction de l'auteur)

¹ Ressources naturelles Canada. Carbone forestier. Consultée le 30 septembre 2019.

www.rncan.gc.ca/forets/changements-climatiques/carbone-forestier/13086

² Conseil canadien des ministres des forêts. Les forêts du Canada : sources ou puits de CO₂. Pages 1 et 3. Consultée le 30 septembre 2019.

www.sfmcanada.org/images/Publications/FR/CO2_Sink_FR.pdf

³ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. IPCC Special Report on Climate Change, Desertification, Land Degradation, Sustainable Land Management, Food Security, and Greenhouse gas fluxes in Terrestrial Ecosystems. Chapter 4: Land Degradation. Pages 66 et 67. Consultée le 30 septembre 2019.

https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2019/08/2e.-Chapter-4_FINAL.pdf

- **Par des interventions sylvicoles appropriées**
3. Selon le Conseil canadien des ministres des forêts⁴, des actions doivent être envisagées à court et à long terme :
 - « À court terme, l'approche la plus efficace consiste à réduire les émissions de carbone, notamment par le biais de la protection contre les feux et les insectes ravageurs. »
 - « À plus long terme, l'accroissement de la superficie des forêts par le boisement (plantation de nouvelles forêts [sur des terres qui avaient une autre vocation]) et les **pratiques d'aménagement forestier** qui accroissent les réserves de carbone, comme l'allongement des rotations de récolte et **l'assurance d'une régénération rapide après la récolte forestière et les perturbations et la sylviculture**, peuvent aussi contribuer à l'accroissement des réserves de carbone forestier⁴. »

 4. « Le Québec préconise la régénération naturelle [des forêts] ». Ainsi, on reboise avec de jeunes arbres pour remettre en production les aires mal régénérées⁵. Ces plantations ont un rôle à jouer dans l'adaptation des communautés aux changements climatiques :
 - Premièrement, elles offrent la possibilité de choisir des essences et des provenances génétiques adaptées aux nouvelles conditions climatiques. La migration assistée pourrait permettre de s'assurer que nos forêts restent productives et en santé malgré les changements climatiques à venir. C'est pourquoi les experts croient que les plantations feraient partie des solutions pour se préparer aux changements climatiques⁶.
 - Deuxièmement, les plantations croissent plus rapidement qu'un peuplement naturel. Ainsi, il est possible de procéder à une récolte commerciale du bois dans une plantation vers l'âge de 50 ans alors qu'une forêt naturelle pourra être récoltée, par exemple, vers l'âge de 80 ans. Cet écart de temps permettra aux propriétaires de boisés de réagir plus rapidement, advenant une situation problématique à la suite des changements des conditions de croissance des arbres⁶.

Le graphique suivant présente le rendement d'un peuplement de sapin baumier d'un indice de qualité de station (IQS) de 15 et d'une plantation d'épinette blanche d'un IQS de 10. Ces IQS représentent une station de fertilité moyenne dans le domaine de la sapinière. Ainsi, une plantation présentera un volume de bois commercial de 405 mètres cubes par hectare à l'âge de 60 ans, alors qu'en forêt

⁴ Conseil canadien des ministres des forêts. Les forêts du Canada : sources ou puits de CO₂. Pages 1 et 3. Consultée le 30 septembre 2019.

www.sfmcanada.org/images/Publications/FR/CO2_Sink_FR.pdf

⁵ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. La protection de la régénération naturelle. Consultée le 30 septembre 2019.

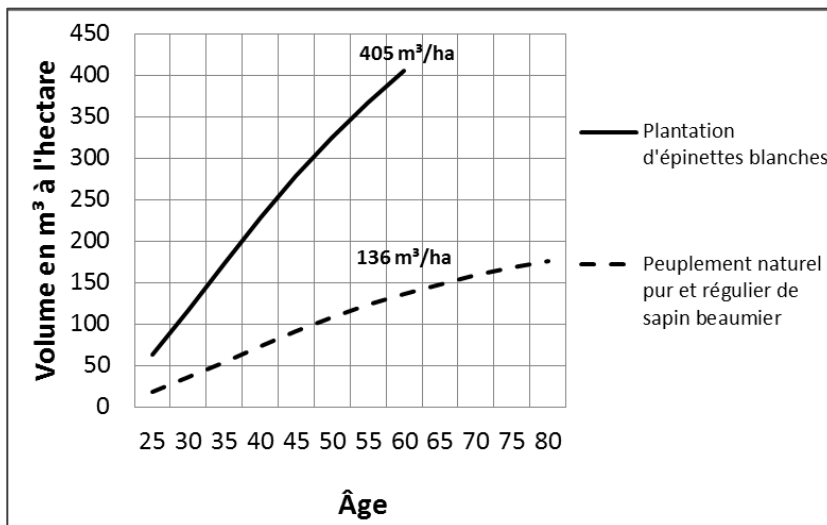
<https://mffp.gouv.qc.ca/forets/quebec/quebec-regime-gestion-regeneration.jsp>

⁶ Conseil canadien des ministres des forêts. 2015. Changements climatiques et aménagement forestier durable au Canada : Guide d'évaluation de la vulnérabilité et d'intégration des mesures d'adaptation dans le processus décisionnel. Page 156

<http://cfs.nrcan.gc.ca/pubwarehouse/pdfs/35957.pdf>

naturelle, le volume sera de 136 mètres cubes par hectare. Cette différence de productivité représente 269 mètres cubes par hectare ou 242 tonnes de CO₂ par hectare en considérant que 1 mètre cube de bois équivaut à 0,9 tonne de CO₂⁷.

Croissance en volume de bois commercial d'une plantation d'épinette blanche et d'un peuplement naturel de sapin baumier⁸



Sources : Pothier et Savard (1998) pour les forêts naturelles
Prégent, Picher et Auger (2010) pour les plantations d'EP

- **Par le stockage du carbone dans les matériaux en bois**

5. « Les produits du bois prolongent la période pendant laquelle le carbone de la biomasse provenant des arbres est conservé hors de l'atmosphère après l'exploitation forestière. Ainsi, lorsqu'un arbre est récolté et transformé en produits forestiers, le CO₂ qu'il a stocké au cours de sa vie est conservé dans sa structure cellulaire. Si le bois est utilisé, par exemple pour construire une maison de bois typique de 216 mètres carrés, l'habitation emmagasinerait 28,5 tonnes de CO₂⁹. » Cela représente l'équivalent des émissions annuelles de gaz à effet de serre que génèrent 5 voitures (basé sur une consommation de 7,5 litres par 100 kilomètres et d'une distance parcourue de 30 000 kilomètres)¹⁰.

S'il est vrai que le carbone accumulé dans un matériau de construction n'est pas éternel, sa séquestration pendant des décennies, voire des centaines d'années, nous permettra de

⁷ Canada Wood. Climate Change. Consultée le 30 septembre 2019.

<https://canadawood.org/green/climate-change/>

⁸ Prégent, G. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Québec. La production de bois et la conservation à l'aide de plantations - exemple de l'épinette blanche. Diapositive 16. Consultée le 30 septembre 2019.

www.rlq.ugam.ca/colloque/colloque2010/pdf/18mars_14h00_GuyPregent.pdf

⁹ Conseil canadien des ministres des forêts. Les forêts du Canada : sources ou puits de CO₂. Pages 1 et 3. Consultée le 30 septembre 2019.

www.sfmcanada.org/images/Publications/FR/CO2_Sink_FR.pdf

¹⁰ Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois. Le bois et le cycle de vie du carbone. Consultée le 30 septembre 2019. www.cecobois.com/bois-et-cycle-de-vie-du-carbone

soustraire du carbone de l'atmosphère le temps que d'autres solutions soient mises en œuvre dans le futur.

- **Par la substitution du béton, de l'acier et du plastique**
6. De plus, le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques identifie la mesure « d'accroître l'utilisation du bois pour la construction. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travailleront ensemble pour encourager l'utilisation accrue des produits du bois dans la construction, y compris au moyen de nouveaux codes du bâtiment¹¹ ».
 7. « Les bois produits au moyen de l'aménagement durable des forêts peuvent compenser les émissions de combustible fossile découlant des autres secteurs de l'économie au Canada. Ils peuvent être utilisés comme solutions de rechange aux matières dont la fabrication est plus énergivore, comme le béton, l'aluminium, l'acier ou le plastique. Cela permettrait vraisemblablement de réduire les émissions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation de sources de combustibles fossiles¹². »

Équation représentant l'effet de la substitution des matériaux de construction par le bois :

1 mètre cube de bois utilisé en substitution d'autres matériaux de construction permet de réduire en moyenne l'émission de 1,1 tonne de CO₂¹³.

Bilan total de CO₂ lorsqu'il y a substitution :

1 mètre cube de bois équivaut à 2 tonnes de CO₂¹³.

Les propriétaires de boisés peuvent contribuer à la lutte contre les changements climatiques

8. Les propriétaires de boisés québécois détiennent un inventaire de bois sur pied évalué à 720 millions de mètres cubes de bois commercial¹⁴. Ce volume représente un inventaire de 648 millions de tonnes de CO₂, en considérant que 1 mètre cube de bois équivaut à 0,9 tonne de CO₂ et en excluant le carbone contenu dans le sol et dans les parties non commerciales des arbres.

Le « Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques » adopté en décembre 2016 indique que « les mesures prises par les gouvernements et les propriétaires de lots boisés pour accélérer le reboisement, améliorer les pratiques de gestion durable de façon continue et créer de nouvelles forêts accroîtront la quantité de carbone stocké ».

¹¹ Gouvernement du Canada. 2016. Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Pages 25 et 27. Consultée le 30 septembre 2019.

www.canada.ca/content/dam/themes/environment/documents/weather1/20161209-1-fr.pdf

¹² Ressources naturelles Canada. Atténuation des changements climatiques. Consultée le 30 septembre 2019. www.rncan.gc.ca/forets/changements-climatiques/13098

¹³ Canada Wood. Climate Change. Consultée le 30 septembre 2019. <https://canadawood.org/green/climate-change/>

¹⁴ Ministère des Forêts, de la Faune, et des Parcs. 2017. Ressources et industries forestières.

C'est ainsi qu'une mesure a été identifiée pour « augmenter la quantité de carbone stocké » où les « gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travailleront de concert pour protéger et améliorer les puits de carbone, y compris dans les domaines de l'agriculture, des milieux humides et des forêts¹⁵ ».

9. La forêt privée a l'avantage d'occuper les sols les plus fertiles de la province, d'avoir un réseau routier bien développé et d'être située à proximité des usines de transformation, des marchés et des zones habitées. En 2018, elle a fourni 21 % des besoins totaux en fibre des usines de transformation du Québec¹⁶.
10. Un réseau d'une centaine de conseillers forestiers est déjà déployé dans toutes les régions du Québec pour accompagner les propriétaires de lots boisés dans des projets d'aménagement forestier. Ces conseillers disposent de l'expertise et de l'expérience pour accroître les travaux sylvicoles sur les terres privées qui permettent d'augmenter les stocks forestiers et de réduire la susceptibilité des peuplements forestiers aux catastrophes naturelles. Par exemple, les propriétaires ont reboisé plus de 1,4 milliard d'arbres sur leur terre depuis 1973. Dans les années 80, où la forêt privée était très affectée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, le rythme de reboisement s'est élevé à plus de 80 millions d'arbres mis en terre par année, alors qu'il est aujourd'hui à 10 millions d'arbres.
11. En 2018, les propriétaires de boisé ont récolté 6,4 millions de mètres cubes de bois pour la transformation en produits du bois. Ce volume représente 5,8 millions de tonnes de CO₂.
12. Pour être efficaces dans la lutte contre les changements climatiques, les politiques de soutien aux propriétaires forestiers devront tenir compte des caractéristiques et du contexte des forêts privées québécoises. La prise en compte de ces éléments demande de meilleurs échanges entre la communauté scientifique étudiant les changements climatiques, les autorités gouvernementales définissant les politiques pour y faire face et les **représentants des propriétaires forestiers** détenant une connaissance de la réalité du terrain.

**Le contexte
québécois doit
être considéré**

¹⁵ Gouvernement du Canada. 2016. Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Pages 25 et 27. Consultée le 30 septembre 2019.

www.canada.ca/content/dam/themes/environnement/documents/weather1/20161209-1-fr.pdf

¹⁶ Fédération des producteurs forestiers du Québec. La forêt privée chiffrée, 2019, révisé août 2019, 32 p.

- **Le potentiel d'afforestation est limité, mais celui de la sylviculture des forêts existantes est sous-utilisé**

13. L'afforestation, c'est-à-dire le reboisement de terrains non forestiers, présente un potentiel de séquestration du carbone limité sur le territoire privé québécois en raison des superficies disponibles. À l'inverse, l'accroissement du stock forestier des forêts existantes grâce à des interventions sylvicoles appropriées présente un meilleur potentiel. En d'autres mots, la sylviculture peut permettre d'accroître le volume de bois à l'hectare dans les forêts dans une période donnée, et cette augmentation doit constituer un gain dans un bilan de carbone.
- **Le territoire est morcelé**

14. Le morcellement du territoire forestier et non forestier en des dizaines de milliers de propriétés exige une formule d'agrégation des gains de séquestration de carbone, simple pour chacun des propriétaires, mais crédible pour les autorités responsables de cette comptabilité. Il est irréaliste de penser que chacun des propriétaires participera directement au marché du carbone bien que ceux-ci doivent être rémunérés individuellement pour leur contribution. À cet égard, nous pouvons compter sur l'expérience de la certification forestière pour nous dicter quoi faire et ne pas faire. Au Québec, les propriétaires forestiers disposent aussi d'organisations pouvant être fort utiles dans l'établissement de cette démarche.
- **Le soutien financier devra être adapté**

15. Le soutien financier gouvernemental pour réaliser des travaux sylvicoles chez les propriétaires forestiers devra être maintenu, voire augmenté, pour accroître cette lutte contre les changements climatiques. Depuis plus de 40 ans, les gouvernements participent financièrement à la mise en valeur des forêts privées du Québec pour plusieurs raisons largement documentées, entre autres, une faible rentabilité financière des investissements sylvicoles pour le propriétaire, mais des retombées économiques importantes pour les communautés. Aujourd'hui, un nouvel objectif de séquestration de carbone s'ajoutera à ce travail sur le terrain et s'additionnera au bilan des retombées pour la société.
- **Le bilan carbone des forêts est affecté par les feux et les épidémies d'insectes**

16. Une importante épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette poursuit sa progression en forêt privée. À l'été 2019, l'inventaire aérien effectué par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a dénombré 970 292 hectares de boisés privés affectés par l'insecte¹⁷, ce qui correspond à 14 % de la superficie forestière privée du Québec. La FPFQ estime que 15 000 propriétaires de boisés¹⁸ subissent actuellement les conséquences de cette épidémie à divers degrés.

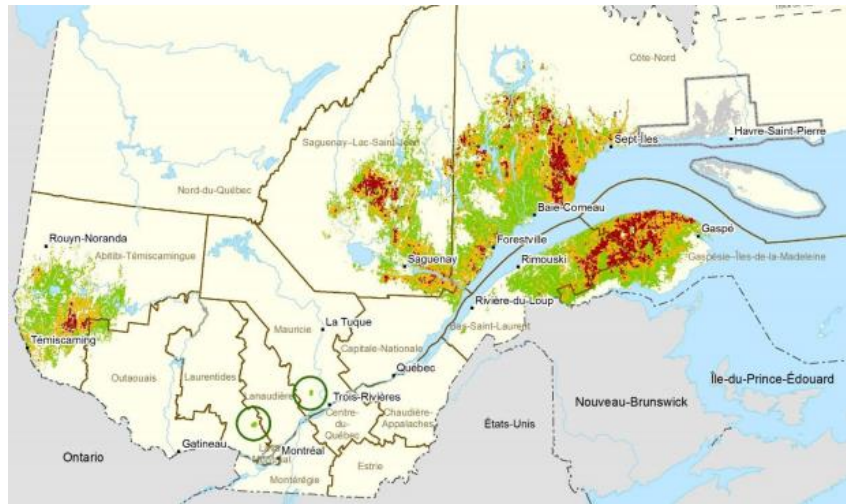
¹⁷ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. 2019. Aires infestées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Québec en 2019.

www.mffp.gouv.qc.ca/forets/fimaq/insectes/fimaq-insectes-portrait-relevés.jsp

¹⁸ Fédération des producteurs forestiers du Québec. 2018. Forêts de chez nous PLUS. 1^{er} novembre 2018, vol. 23, no 11. Page 1. Consultée le 30 septembre 2019.

<https://www.foretprivee.ca/wp-content/uploads/2018/12/FCN-PLUS-18-11-01-Un-million-dhectares-infestes-par-la-tordeuse.pdf>

Aires infestées par la tordeuse à l'été 2019¹⁹



17. La récolte des forêts présentant un risque de destruction est essentielle afin d'éviter que celles-ci deviennent émettrices de carbone à la suite d'un feu ou d'une épidémie d'insectes. Il est donc nécessaire de mettre en place des stratégies afin de récolter les arbres en perte, de les transformer en produits forestiers et de s'assurer que les sites touchés seront bien régénérés afin d'obtenir un gain dans le bilan de carbone.

18. Par ailleurs, les feux de forêt présentent un risque important d'émission du carbone et de perte des investissements sylvicoles. Toutefois, les forêts privées sont majoritairement situées au sud du Québec dans les régions habitées et « les régions les plus au sud, telles que le Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches, Lanaudière – Laurentides – Estrie – Montérégie et l'Outaouais sont très peu affectées par les feux. Ces feux sont découverts avant qu'ils n'aient atteint de trop grandes superficies et combattus rapidement. En moyenne, 1 231 ha ont été affectés annuellement dans ces régions au cours des 32 dernières années²⁰ ». Par cet aspect, les projets de captation de carbone forestier semblent présenter moins de risques dans les forêts privées québécoises considérant la surveillance accrue réalisée par les propriétaires et la communauté.

Nos recommandations

19. Afin d'enrichir la réflexion sur l'élaboration du Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC) et de contribuer à la lutte contre les changements climatiques, la FPFQ propose de :

- **Finaliser les protocoles de crédits compensatoires pour la séquestration du carbone engendrée par les travaux sylvicoles, en collaboration avec les représentants des propriétaires de**

¹⁹ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. 2019. Aires infestées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Québec en 2019.

www.mffp.gouv.qc.ca/forets/fimag/insectes/fimag-insectes-portrait-relevés.jsp

²⁰ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, direction de la protection des forêts

boisés pour considérer les besoins et le contexte de la forêt privée. Puisque le territoire québécois est déjà couvert de forêt, la FPFQ recommande d'établir un protocole visant à comptabiliser les gains marginaux associés aux travaux sylvicoles et non uniquement les initiatives d'afforestation (aussi appelées « boisement ») qui seront somme toute marginales sur le territoire québécois. De plus, ce protocole devrait prévoir des mécanismes pour amalgamer les propriétés et pour permettre le financement sociétal des activités sylvicoles en donnant accès à une rémunération des propriétaires par le biais de la bourse du carbone.

- **Accroître la réalisation des travaux sylvicoles et de protection sur le territoire pour augmenter la séquestration de carbone.** L'accroissement du stock forestier des forêts existantes passe par des interventions sylvicoles appropriées, par la plantation d'arbres de sites mal régénérés naturellement, notamment pour la remise en production de sites affectés par des épidémies d'insectes ou des feux et par le reboisement de friches. Le reboisement en essences adaptées au réchauffement climatique est l'une des mesures qui devrait être mise de l'avant par le gouvernement. Nous reboisons annuellement 9 millions d'arbres en forêt privée, alors que les besoins sont évalués à 17 millions d'arbres par an pour les prochaines années. Il est évident que si les programmes de soutien à la sylviculture n'existaient pas, très peu de reboisement serait réalisé, ce qui aurait des impacts négatifs sur les activités économiques des communautés liées aux forêts privées. La sylviculture sur les sites les plus productifs devrait être privilégiée et son financement adapté au contexte de la forêt privée.
- **Favoriser la séquestration du carbone des arbres récoltés par la transformation en produits forestiers et la substitution de matériaux dont la production nécessite davantage de combustibles fossiles.** Les producteurs forestiers sont à l'origine de la production de matériaux écologiques faits à partir de bois. Ces produits forestiers permettent de réduire l'utilisation du béton et de l'acier dont la production entraîne l'émission de gaz à effet de serre. Cette utilisation accrue du bois dans les constructions est d'ailleurs mise de l'avant par le gouvernement du Québec au travers de la Charte du bois²¹.
- **Impliquer activement les propriétaires forestiers dans la lutte contre les changements climatiques.** L'implication des propriétaires forestiers et des intervenants offrant des services professionnels permettra de les enrôler dans l'effort national de lutte contre les changements climatiques.

²¹ Gouvernement du Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Charte du bois. Consultée le 11 octobre 2019.

<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/charte-bois.pdf>

Conclusion

Le rôle que les propriétaires forestiers auront à jouer dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux pour lutter contre les changements climatiques n'est plus à démontrer. C'est pourquoi nous proposons dans ce mémoire des mesures phares structurantes qui auront un impact important et mesurable sur les émissions de gaz à effet de serre du Québec, sur l'adaptation aux impacts des changements climatiques et sur plusieurs sphères de l'économie et de la société québécoise.

La contribution des propriétaires forestiers à la lutte contre les changements climatiques nécessitera des interventions gouvernementales à plusieurs niveaux. Les orientations et les principes mis de l'avant dans ce mémoire seront applicables à l'ensemble du Québec, mais ils doivent se traduire adéquatement dans toutes les régions, tout en tenant compte des caractéristiques des forêts privées.

En terminant, la transition climatique et la transformation de notre économie sont l'affaire de tous. Le PECC doit outiller et responsabiliser les citoyens, les entreprises, les Municipalités et toutes les parties prenantes. Quel meilleur moyen pour rejoindre ces différents intervenants que de miser sur les propriétaires forestiers qui allient les aspects économiques, sociaux et environnementaux par leurs actions dans la lutte contre les changements climatiques?